

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2020/122 du 30 avril 2020

3910/1785

En vigueur à partir du 14 mars 2020

Abroge circulaire n° 2020/120
du 29 avril 2020

Tarifs ; prestations temporaires dans le contexte du Covid-19 ; 14-03-2020.

Dans le contexte de la crise COVID-19, des rétributions pour des prestations temporaires ont été ajoutées.

Certaines prestations sont effectuées à distance, sans contact physique.
Ces prestations sont reprises sous le point « 1. Rétributions pour les prestations à distance sans contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19 - à partir du 14-03-2020 ».

Pour la prestation séance TCC par communication vidéo des psychologues (788970 et 788981), il y a des règles spécifiques pour le tarif et le ticket modérateur.

Certaines prestations sont effectuées avec contact physique.
Ces prestations sont reprises sous le point « 2. Rétributions pour les prestations avec contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19 - à partir du 14-03-2020 ».

Ces nouvelles prestations sont applicables **à partir du 14 mars 2020**.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

M. Daubie
Directeur général a.i.

Annexes :

[V6 - Tarieven-COVID-19-circ OA.](#)

1. Rétributions pour les prestations à distance sans contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19 - à partir du 14-03-2020

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Intervention		
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	
Médecins					
101990	N 10 2,000000	Avis en vue du triage COVID-19	20,00	20,00	20,00
101135	N 10 2,000000	Avis en vue de la continuité des soins	20,00	20,00	20,00
101835	N 10 2,000000	Avis en vue du triage COVID-19 pendant le service de garde organisé de médecins généralistes	20,00	20,00	20,00
101872	N 10 2,000000	Avis en vue de l'orientation urgente éventuelle d'un patient vers une équipe mobile 2a ou le service d'urgences psychiatriques	20,00	20,00	20,00
101894	N 22,50 2,000000	Séance d'une durée de 30 minutes minimum, sans présence physique, en vue d'un diagnostic psychiatrique ou d'un traitement psychothérapeutique	45,00	45,00	45,00
101916	N 35 2,000000	Séance d'une durée de 45 minutes minimum, sans présence physique, en vue de la poursuite d'un traitement psychothérapeutique débuté avant les mesures gouvernementales	70,00	70,00	70,00
101931	N 48 2,000000	Séance d'une durée de 60 minutes minimum en vue d'une thérapie de médiation d'un enfant ou adolescent de moins de 18 ans avec la participation d'un ou plusieurs adultes assurant l'éducation et l'encadrement quotidien, sans présence physique	96,00	96,00	96,00
101953	N 26 2,000000	Concertation, sans présence physique, entre le médecin et le psychologue ou l'orthopédagogue, au sujet du traitement ambulatoire d'un patient âgé de moins de 18 ans	52,00	52,00	52,00
101975	N 100 2,000000	Séance d'une durée de 120 minutes minimum en vue d'une évaluation psychiatrique approfondie et individuelle d'enfant ou d'adolescent de moins de 18 ans, sans présence physique, sur prescription du médecin traitant, avec rédaction du dossier et du rapport	200,00	200,00	200,00
101791	N 25 2,000000	Séance d'une durée de 45 minutes minimum, sans présence physique, en vue d'assurer le suivi d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes de moins de 23 ans présentant des troubles neurodéveloppementaux (trouble du spectre de l'autisme, trouble déficitaire de l'attention / hyperactivité, déficience intellectuelle) associés à des troubles graves du comportement	50,00	50,00	50,00

Médecins: Consultation oncologique multidisciplinaire - La COM est autorisée par communication vidéo

Dentistes

389012	N 5 4,000000	Avis téléphonique avec renvoi éventuel d'un patient pour lequel une demande de soins a été signalée	20,00	20,00	20,00
389034	N 5 4,000000	Avis téléphonique avec renvoi éventuel d'un patient pour lequel une demande de soins a été signalée, dans le cadre d'un service de garde organisé agréé	20,00	20,00	20,00

Kinésithérapeutes

518011	M 43 0,930233	Soins à distance via consultation vidéo (forfait hebdomadaire)	40,00	40,00	40,00
518033	M 27 0,925926	Soins à distance via consultation téléphonique (forfait hebdomadaire)	25,00	25,00	25,00

Psychologues

789950		Séance de psychologie de 60 minutes par communication vidéo	61,17	57,17	49,97
(***)		Séance de psychologie de 45 minutes par communication vidéo			
788970		Séance TCC par communication vidéo - ambulat	52,20	52,20	50,36 (*)
788981		Séance TCC par communication vidéo - hospitalisé	52,20	52,20	52,20 (**)

(*) Pour les bénéficiaires sans régime préférentiel, le montant total de 52,20 euros est facturé sous le code 788970.

En application de l'AR du 29/04/1996, un ticket modérateur de 1,84 euro (montant en négatif) est facturé sous le code 765973.

(**) Il n'y a pas de ticket modérateur, le patient hospitalisé est déjà redevable d'un ticket modérateur en application de l'AR du 05/03/1997

(***) Le pseudocode précédemment annoncé pour la séance de 45 minutes par vidéo-consultation est modifié. Les codes corrects seront communiqués sous peu.

Logopèdes

Certaines prestations de la nomenclature peuvent être effectuées à distance (conditions : voir texte sur notre site web).

Celles-ci peuvent être attestées en mentionnant le code nomenclature concerné et également le pseudocode 792433.

Ce pseudocode indique que la prestation a été effectuée à distance, sans présence physique.

Sages-femmes

Certaines prestations de la nomenclature peuvent être effectuées à distance (conditions : voir texte sur notre site web).

Celles-ci peuvent être attestées en mentionnant le code nomenclature concerné et également le pseudocode 792433.

Ce pseudocode indique que la prestation a été effectuée à distance, sans présence physique.

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Intervention	
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
Diététiciens Prestations reprises ci-dessous avec mention du pseudocode 792433 sur l'attestation				
771131	R 17,50 1,181706	20,68	18,62	15,51
794010	R 17,50 1,181706	20,68	18,62	15,51

Diabète - éducation Prestations reprises ci-dessous avec mention du pseudocode 792433 sur l'attestation				
794415	R 19,71 1,181706	23,29	23,29	23,29
794430	R 19,71 1,181706	23,29	23,29	23,29
794253	R 19,71 1,181706	23,29	23,29	23,29
794275	R 19,71 1,181706	23,29	23,29	23,29
794312	R 19,71 1,181706	23,29	23,29	23,29

Diabète - éducation - Pharmacien avec numéro Inami				
794953	R 19,71 1,181706	23,29	23,29	23,29

Ergothérapeutes Prestation reprise ci-dessous avec mention du pseudocode 792433 sur l'attestation				
784335	R 43,96 1,181706	51,95	46,76	38,97

Conventions avec les centres de rééducation et les centres spécialisés				
783495		24,06	24,06	22,22 (*)
783506		24,06	24,06	24,06 (**)
788992		109,62	109,62	107,78 (*)
789003		109,62	109,62	109,62 (**)
785971		100,53	100,53	98,69 (*)
782982		100,53	100,53	100,53 (**)
783996		100,00	100,00	98,16 (*)
785993		120,03	120,03	118,19 (*)
786004		120,03	120,03	120,03 (**)
784394		168,80	168,80	166,96 (*)
784405		168,80	168,80	168,80 (**)
791475		24,06	24,06	22,22 (*)
791486		24,06	24,06	24,06 (**)
791534		24,06	24,06	22,22 (*)
791545		24,06	24,06	24,06 (**)

(*) Pour les bénéficiaires sans régime préférentiel, le montant total est facturé.

En application de l'AR du 29/04/1996, un ticket modérateur de 1,84 euro (montant en négatif) est facturé sous le code 765973.

(**) Il n'y a pas de ticket modérateur, le patient hospitalisé est déjà redevable d'un ticket modérateur en application de l'AR du 05/03/1997

Hôpitaux généraux et psychiatriques Montant par jour/montant par admission pour l'hospitalisation partielle dans les services A de jour, A de nuit, T de jour, T de nuit, K de jour et K de nuit

Hôpitaux psychiatriques				
762996		40,00	40,00	40,00

Protocole 3 : Formes alternatives de soins aux personnes âgées				
794496		23,75	23,75	23,75
794614		23,75	23,75	23,75
794570		23,75	23,75	23,75
794695		23,75	23,75	23,75
794533		23,75	23,75	23,75
794651		23,75	23,75	23,75
794732		23,75	23,75	23,75
794776		29,15	29,15	29,15

2. Rétributions pour les prestations avec contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19 - à partir du 14-03-2020

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Intervention	
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
Médecins-spécialistes en radiothérapie-oncologie				
444710	444721 K 2000 1,290865 Irradiation du sein via hypofractionnement (5 fractions) avec modulation d'intensité (IMRT) dans le cadre du COVID19	2.581,73	2.581,73	2.581,73

Médecins-spécialistes

793800	N 0 0,000000	Patient COVID-19		0,00	0,00	0,00
211061	N 168 0,774166	Installation et surveillance de la respiration artificielle contrôlée ou assistée continue, sous intubation trachéale ou trachéotomie en dehors de la narcose, y compris la capnométrie : à partir du troisième jour pour les patients COVID-19		130,06	130,06	130,06
212063	N 30 0,774166	Surveillance continue des fonctions vitales et non vitales à l'aide d'un appareil de surveillance qui suit de façon permanente au minimum l'électrocardiogramme y compris les enregistrements éventuels, en dehors des narcoses, des interventions chirurgicales et obstétricales et en dehors des tests fonctionnels cardiaques : à partir du troisième jour pour les patients COVID-19		23,22	23,22	23,22
214060	N 85 0,774166	Surveillance continue de la fonction cardiaque (avec ou sans la surveillance d'autres paramètres vitaux) à l'aide d'un appareil de surveillance qui à côté de l'électrocardiogramme suit de façon permanente la pression artérielle à l'aide d'un cathéter intra-artériel (en dehors des narcoses, des interventions chirurgicales et obstétricales et en dehors des tests fonctionnels cardiaques), y compris les enregistrements éventuels : à partir du troisième jour pour les patients COVID-19		65,80	65,80	65,80
214141	N 92 0,774166	Mesures du débit cardiaque par courbes de thermodilution ou courbes de dilution de colorant et/ou monitoring continu de la pression intracardiaque ou pulmonaire au moyen d'un cathéter intracardiaque, à partir du troisième jour pour les patients COVID-19, par jour		71,22	71,22	71,22
211960	N 92 0,774166	Mesures du débit cardiaque par courbes de thermodilution ou courbes de dilution de colorant, à partir du premier jour pour les patients COVID-19, par jour		71,22	71,22	71,22
211982	N 168 0,774166	Surveillance de l'oxygénation membraneuse extracorporelle (ECMO) en dehors des interventions chirurgicales : à partir du deuxième jour pour les patients COVID-19		130,06	130,06	130,06
597984	C 20 1,400000	Supplément d'honoraires pour la surveillance d'un patient COVID-19 hospitalisé, par jour		28,00	28,00	28,00

(*) Il s'agit d'une prestation à 0 €, qui doit être enregistrée dans le fichier de facturation électronique de manière à pouvoir identifier les patients COVID-19